

Plan d'études cadre YIP 2026



Auteur	Matthias Wirth
Version	1.0
Date	31.03.2026

Table des matières

1	Principes	4
1.1	Brève description	4
1.2	Désignation officielle du programme	4
1.3	Groupes cibles	4
1.4	Désignation du diplôme (titre)	4
1.5	Durée, date de début	4
1.6	Profil de compétences	4
1.7	Formation	5
1.8	Langue d'enseignement	5
1.9	Procédure de qualification	5
1.10	Examens d'agrément (intermédiaires d'assurance)	5
1.11	Coûts	5
1.12	Rémunération	5
1.13	Possibilités de raccordement	5
2	Profil de compétences	6
3	Formation	6
3.1	Formation en entreprise	6
3.2	Cycle de formation YIP	7
3.2.1	Aperçu	7
3.2.2	Procédure en cas d'absence	7
3.3	Mandats de transfert comme liens dans la formation	7
4	Procédure de qualification YIP	8
4.1	Mandats de transfert	8
4.2	Conditions de réussite des mandats de transfert	8
5	Diplôme / Certification YIP	8
5.1	Diplôme	8
5.2	Conditions pour la certification YIP	8
5.3	Certificat YIP	8
5.4	Procédure d'attribution du certificat	9

6	Dispositions finales	9
6.1	Entrée en vigueur	9
6.2	Assurance qualité et développement YIP	9

1 Principes

Les principes suivants sont à la base du programme d'études cadre.

1.1 Brève description

Le programme d'initiation Young Insurance Professional (YIP) - programme de formation pour jeunes professionnel(le)s AFA est un programme d'initiation en matière d'une année, à orientation généraliste dans le secteur de l'assurance.

Il combine des stages en entreprise avec une formation scolaire structurée dans le domaine de l'assurance et prépare aux examens d'agrément pour les intermédiaires d'assurance ainsi qu'à des qualifications professionnelles supérieures dans ce domaine. En tant qu'expérience du monde du travail d'une année, le programme ouvre des possibilités de raccourci dans la formation professionnelle supérieure et garantit aux gymnasiens l'accès aux études dans une haute école spécialisée.

1.2 Désignation officielle du programme

- Désignation officielle pour la communication entre les entreprises de formation participantes, l'AFA et les prestataires pour la formation scolaire :
"Programme initiation Young Insurance Professional (YIP) - Programme de formation pour les personnes entrant dans le monde professionnel".
- Abréviation officielle : "Programme YIP".

1.3 Groupes cibles

- Les personnes titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée (reconnu au niveau fédéral ou cantonal), sans ou avec un bagage universitaire.
- Les personnes titulaires d'un certificat fédéral de capacité d'employé(e) de commerce (autres branches de formation et d'examen).

Les entreprises de formation participantes décident, en fonction de leurs spécificités, à quels publics elles souhaitent s'adresser.

1.4 Désignation du diplôme (titre)

Les diplômé(e)s du Young Insurance Professional YIP sont autoriséé(s) à utiliser le titre de "Young Insurance Professional AFA".

1.5 Durée, date de début

- Durée : 1 an (de septembre à août).
- Date de début de la formation : En principe, le 1er septembre.

Les entreprises de formation participantes décident, en fonction de leur situation, si elles souhaitent compléter le programme d'entrée Young Insurance Professional (YIP) avec leurs propres éléments ou modules de formation après l'obtention du YIP.

1.6 Profil de compétences

Compétence de participation au niveau de la formation de base dans les principaux domaines d'activité et, selon les domaines d'intervention, compétence pratique dans certains champs d'activité spécifiques à l'assurance.

1.7 Formation

- Formation en entreprise :
 - Au moins 2/3 de la formation en entreprise dans des domaines clés de l'assurance.
 - L'AFA recommande au moins deux engagements dans différents champs d'action spécifiques à l'assurance, par exemple ménage, véhicule, voyage, vie.
- Filière de formation YIP :
 - 17 jours au total
 - 13 jours d'enseignement en présentiel (Circles d'un 1 ou 2 jours)
 - 4 jours d'enseignement en ligne (Circles / séquences sur des demi-journées ou des journées entières).
 - La participation aux journées de cours en présentiel ainsi qu'aux cours en ligne est obligatoire.

1.8 Langue d'enseignement

- Français
- Allemand

1.9 Procédure de qualification

Réussite de deux mandats de transfert.

1.10 Examens d'agrément (intermédiaires d'assurance)

Les examens d'agrément facultatifs pour les intermédiaires d'assurance AFA peuvent être passés pendant ou après la formation. Ils permettent de conseiller, de proposer et de conclure des contrats d'assurance de manière autonome.

1.11 Coûts

- Les coûts s'élèvent à un montant forfaitaire de CHF 5'100 et comprennent l'enseignement scolaire (présentiel / numérique), le parcours d'apprentissage numérique et le matériel pédagogique.
- Les frais de formation sont pris en charge par les entreprises formatrices.
- Les coûts des examens d'agrément facultatifs d'intermédiaire d'assurance AFA ne sont pas compris dans le prix forfaitaire.

1.12 Rémunération

- Les participant(e)s sont rémunéré(e)s par les entreprises formatrices. Il n'existe pas de directives ou de recommandations de l'AFA concernant le montant de la rémunération des YIP pendant et après la formation. Les éventuelles dispositions légales cantonales ou régionales relatives aux salaires minimaux des stagiaires doivent être respectées.

1.13 Possibilités de raccordement

Il existe des raccordements aux offres de formation professionnelle supérieure dans le secteur de l'assurance ou aux filières d'études des hautes écoles spécialisées. Il s'agit notamment de :

- Spécialiste en assurance avec brevet fédéral. Lors de l'inscription à l'examen final, il est nécessaire d'apporter la preuve que les examens d'agrément pour intermédiaires d'assurance, profil toutes branches, ont été réussis.
- Diplômé(e) en économie d'assurance ES. Avant de commencer les études à l'Ecole supérieure assurance ESA, il faut apporter la preuve que les examens d'agrément pour intermédiaires d'assurance, profil toutes branches, ont été réussis.
- Études dans une haute école supérieure (en cas d'une maturité), par exemple Bachelor of Science en économie d'entreprise / Business Administration. Une spécialisation spécifique dans le domaine "Insurance Management" est offerte à la ZHAW.

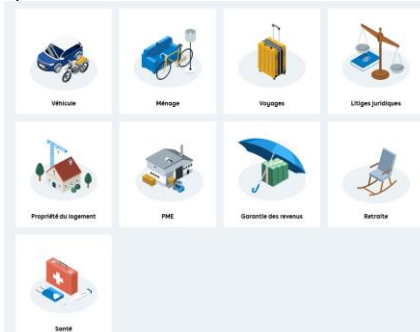
Le programme d'initiation Young Insurance Professionals (YIP) prépare les participant(e)s aux examens d'agrément d'intermédiaire d'assurance AFA. Ceux-ci peuvent être passés à titre facultatif. La réussite de l'examen dans le profil correspondant permet de proposer ou de conclure des contrats d'assurance de manière indépendante et donc d'exercer une activité de conseiller/ère à la clientèle ou de courtier en assurances.

2 Profil de compétences

Les diplômé(e)s YIP disposent, sur la base de leur formation scolaire pendant la filière de formation, de **compétences décisionnelles** (capacité à prendre part aux décisions) dans les principales compétences opérationnelles et champs d'action spécifiques à l'assurance (voir les aperçus ci-dessous). Selon les domaines d'intervention pratiques pendant la formation, ils disposent de plus ou moins **d'expérience pratique** dans une sélection de compétences opérationnelles et de champs d'action importants spécifiques à l'assurance.

[Aperçu des compétences opérationnelles et des champs d'action selon le profil de qualification]

A	Travail au sein de structures d'activité et d'organisation dynamiques	A1 Développer et utiliser son propre réseau	A2 Recevoir et exécuter des mandats propres						
B	Interaction dans un environnement de travail interconnecté	B1 Participer à des discussions spécialisées sur les questions économiques	B2 Exécuter des tâches de gestion de projet à caractère commercial et traiter des sous-projets						
C	Coordination des processus de travail en entreprise	C1 Documenter, coordonner et mettre en œuvre des processus d'entreprise	C2 Mettre en œuvre des activités de marketing et de communication	C3 Assurer le suivi et le contrôle d'opérations financières					
D	Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs	D1 Recevoir les demandes et les préoccupations des clients et des fournisseurs	D2 Mener des entretiens d'information et de conseil avec des clients et des fournisseurs	D3 Mener des entretiens de vente et de négociation avec des clients et des fournisseurs	D4 Entretien des relations avec les clients et les fournisseurs				
E	Utilisation des technologies du monde du travail numérique	E1 Utiliser des applications	E2 Rechercher et évaluer des informations dans le domaine commercial et économique	E3 Évaluer et préparer des données et des statistiques					



Dans le document "Profil de qualification pour les Young Insurance Professionals AFA" (voir annexe 1), les exigences du programme YIP sont décrites en détail (profil professionnel, aperçu des compétences opérationnelles et des champs d'action et niveau d'exigence [critères de performance]).

3 Formation

3.1 Formation en entreprise

Les conditions-cadre suivantes s'appliquent à titre indicatif aux stages pratiques (les dérogations à ces conditions sont laissées à l'appréciation de l'entreprise formatrice) :

- Au moins 2/3 de la formation en entreprise dans des domaines clés de l'assurance.

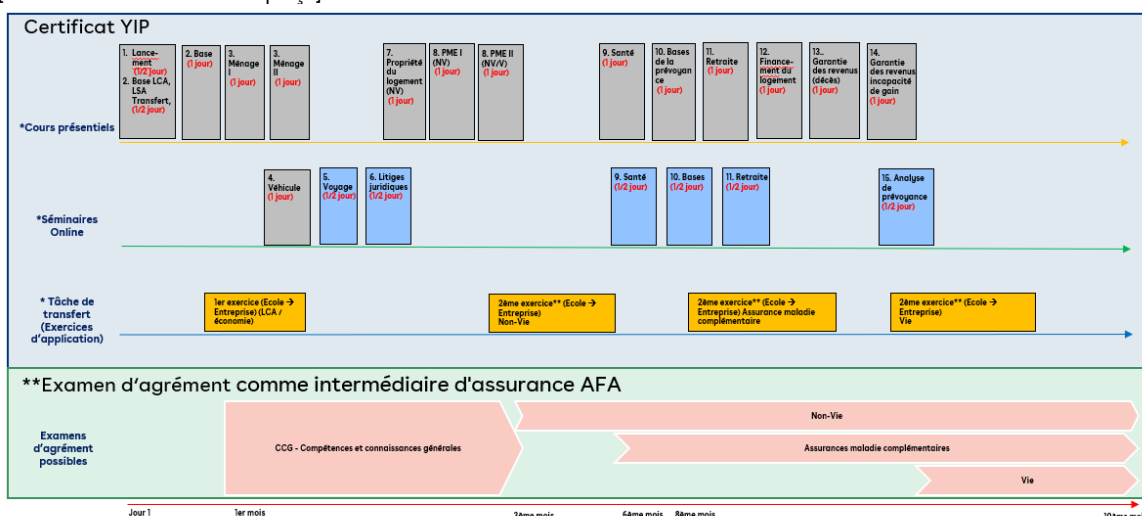
- L'AFA recommande au moins deux stages dans différents champs d'action spécifiques à l'assurance, par exemple ménage, véhicule, voyage, vie.

3.2 Cycle de formation YIP

3.2.1 Aperçu

Le plan de formation est en cours d'élaboration à partir du cycle de formation YIP (aperçu, voir illustration ci-dessous). Les éléments centraux des différents Circles / séquences sont intégrés en permanence dans l'annexe 2 "Eléments centraux des Circles / séquences" du plan d'études cadre.

[Parcours de formation YIP - Aperçu]



* Il y a deux tâches de transfert (exercices d'application) pendant la formation. La deuxième tâche de transfert peut être réalisée, au choix, selon l'orientation professionnelle choisie, sur le thème de l'assurance non-vie, de l'assurance maladie complémentaire ou de l'assurance vie.
 ** Les examens d'agrément à la certification d'intermédiaire peuvent être passés à tout moment.

3.2.2 Procédure en cas d'absence

En cas d'empêchement de participer à un cours en présentiel ou à un séminaire en ligne...

- ...le/la participant(e) informe l'AFA (via nachwuchsentwicklung@vbv-afa.ch) et son/sa responsable de formation.
- ...clarifie avec l'AFA les éventuelles dates de rattrapage pour les journées de cours de présence ou les séminaires en ligne.

Si un cours de présence ou un séminaire en ligne ne peut pas être rattrapé, le/la participant(e) s'engage à travailler le contenu de la journée de présence ou du séminaire en ligne en autodidacte.

3.3 Mandats de transfert comme liens dans la formation

- Les mandats de transfert sont un élément de liaison entre la formation en entreprise et la formation scolaire et sont évalués par les enseignant(e)s et les responsables de la formation / les spécialistes dans l'entreprise. Il s'agit de "tâches ou de questions de compréhension avec des mandats de mise en œuvre ou des tâches de clarification pour

la mise en œuvre dans la propre pratique de l'entreprise". Les mandats de transfert servent ainsi à promouvoir les compétences professionnelles opérationnelles.

- Thèmes possibles pour les mandats de transfert : LCA/économie ; non-vie ; assurance-maladie complémentaire ; vie.
- Le concept relatif aux mandats de transfert est téléchargeable sur le [site web](#) de l'AFA.

4 Procédure de qualification YIP

4.1 Mandats de transfert

La procédure de qualification comprend les éléments suivants :

- La réussite de 2 mandats de transfert.
- Le 1^{er} mandat de transfert "LCA/économie" est obligatoire.
- Le 2^{ème} mandat de transfert peut être accompli dans les branches "non-vie", "assurance-maladie complémentaire" ou "vie", après concertation avec l'entreprise formatrice.

4.2 Conditions de réussite des mandats de transfert

Les mandats de transfert sont évalués à l'aide de points et sont pris en compte de manière équivalente dans le nombre total de points des mandats de transfert. L'évaluation des mandats de transfert se fait dans le cadre de la formation scolaire et en entreprise (double pondération). Le nombre total de points obtenus pour les mandats de transfert doit représenter au moins 60% du nombre total de points possibles.

5 Diplôme / Certification YIP

5.1 Diplôme

En cas de réussite de la procédure de qualification, les participants reçoivent :

- Certificat de l'association YIP (titre de "Young Insurance Professional AFA")
- Certificat de travail de l'entreprise formatrice

5.2 Conditions pour la certification YIP

- Confirmation de la durée de formation de 12 mois dans l'entreprise **et**
- Confirmation dans la plate-forme numérique d'apprentissage et d'examen myVBV qu'au moins 60% du nombre total de points possibles ont été obtenus pour les 2 de mandats de transfert.

5.3 Certificat YIP

Le certificat YIP est délivré par l'AFA et contient les éléments suivants :

- Données personnelles du diplômé/de la diplômée
- Signatures de l'AFA
- Indication que les exigences selon la procédure de qualification ont été remplies avec succès conformément au plan d'études cadre YIP 2026.

Le certificat est établi dans les langues allemand/anglais ou français/anglais.

5.4 Procédure d'attribution du certificat

La remise du certificat YIP aux nouveaux Young Insurance Professionals YIP se fait par écrit.

6 Dispositions finales

6.1 Entrée en vigueur

Le présent plan d'études cadre YIP 2026 entre en vigueur le 1er juillet 2026.

Le plan d'études cadre YIP 2026 s'applique aux cycles de formation YIP débutant après le 1er juillet 2026.

6.2 Assurance qualité et développement YIP

L'assurance qualité incombe à l'AFA dans tous les domaines.

Le plan d'études cadre YIP et les instruments de mise en œuvre correspondants pour la formation doivent être régulièrement contrôlés et adaptés aux besoins du secteur de l'assurance et aux développements méthodologiques/didactiques.

L'AFA s'en charge avec la participation de la Commission assurance qualité.



